

L'an deux mille vingt et un, le premier mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 25 février 2021, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Pré fontaine au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POULLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POULLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI et Isabelle TETAZ.

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

I- FINANCES

1°) Approbation du Compte Administratif 2020

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Commune de Voglans - Budget Communal - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 620 135,93	G	2 303 349,04
	Section d'investissement	B 1 729 543,24	H	1 434 007,22
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 412 008,20 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 3 761 687,37	= G+H+I+J	3 737 356,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 47 530,43	L	100 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 47 530,43	= K+L	100 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 620 135,93	= G+H+K	2 303 349,04
	Section d'investissement	= B+D+F 2 189 081,87	= H+J+L	1 534 007,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 809 217,80	= G+H+I+J+K+L	3 837 356,26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	679 850,00	600 751,64	0,00	0,00	79 098,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	773 987,00	762 639,33	0,00	0,00	11 347,67
014	Atténuations de produits	45 000,00	43 436,00	0,00	0,00	1 564,00
65	Autres charges de gestion courante	166 600,00	161 785,27	0,00	0,00	4 814,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 665 437,00	1 568 612,24	0,00	0,00	96 824,76
66	Charges financières	4 200,00	3 539,21	0,00	0,00	660,79
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 670 637,00	1 572 151,45	0,00	0,00	98 485,55
023	Virement à la section d'investissement (2)	594 788,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 577,00	47 984,48			-42 407,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600 365,00	47 984,48			552 380,52
TOTAL		2 271 002,00	1 620 135,93	0,00	0,00	650 866,07
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	23 512,08	0,00	0,00	1 487,92
70	Produits services, domaine et ventes div	158 400,00	156 049,32	0,00	0,00	2 350,68
73	Impôts et taxes	1 736 332,00	1 739 319,01	0,00	0,00	-2 987,01
74	Dotations et participations	47 620,00	57 163,25	8 294,00	0,00	-17 837,25
75	Autres produits de gestion courante	295 050,00	266 713,94	0,00	0,00	28 336,06
Total des recettes de gestion courante		2 262 402,00	2 242 757,60	8 294,00	0,00	11 350,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 600,00	52 297,44	0,00	0,00	-43 697,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 271 002,00	2 295 055,04	8 294,00	0,00	-32 347,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 271 002,00	2 295 055,04	8 294,00	0,00	-32 347,04
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	327 600,00	37 488,49	100 000,00	190 111,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	651 000,00	400 000,00	0,00	251 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 316,00	0,00	-5 316,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		978 600,00	442 804,49	100 000,00	435 795,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	230 000,00	187 572,61	0,00	42 427,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	752 648,06	752 648,06	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 875,14	2 997,58	0,00	-122,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	880 420,00		0,00	
Total des recettes financières		1 865 943,20	943 218,25	0,00	922 724,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 844 543,20	1 386 022,74	100 000,00	1 358 520,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	594 788,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 577,00	47 984,48		-42 407,48
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		600 365,00	47 984,48		552 380,52
TOTAL		3 444 908,20	1 434 007,22	100 000,00	1 910 900,98

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	3 200,00	0,00	6 800,00
21	Immobilisations corporelles	2 891 400,00	1 620 949,37	47 530,43	1 222 920,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	29 980,16	0,00	19,84
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 931 400,00	1 654 129,53	47 530,43	1 229 740,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	48,50	0,00	1 951,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 500,00	75 365,21	0,00	24 134,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		101 500,00	75 413,71	0,00	26 086,29
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 032 900,00	1 729 543,24	47 530,43	1 255 826,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		3 032 900,00	1 729 543,24	47 530,43	1 255 826,33
Pour information		(2) 412 008,20			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE**

Collectivité : Commune de Voglans

Budget : Budget Communal

2020

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		412 008,20 €	412 008,20 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement		2 000,00 €	48,50 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		87 500,00 €	66 490,21 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00 €	1 875,00 €	0,00 €
16818 - Autres prêteurs		7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études		10 000,00 €	3 200,00 €	0,00 €
2115 - Terrains bâtis		350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		65 000,00 €	28 982,08 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires		399 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		679 400,00 €	600 467,92 €	20 745,89 €
2138 - Autres constructions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie		665 000,00 €	582 932,98 €	18 629,70 €
2152 - Installations de voirie		0,00 €	9 975,60 €	2 747,93 €
21538 - Autres réseaux		595 000,00 €	365 669,33 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie		10 000,00 €	0,00 €	4 626,91 €
2182 - Matériel de transport		16 000,00 €	358,80 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		13 000,00 €	9 740,97 €	780,00 €
2184 - Mobilier		90 000,00 €	502,86 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		4 000,00 €	9 292,49 €	0,00 €
2313 - Constructions		30 000,00 €	20 135,24 €	0,00 €
Total des dépenses		3 444 908,20 €	2 118 660,18 €	47 530,43 €



de maire,
Y. MERCIER

08 février 2021 10:53:16

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE**

Collectivité : Commune de Voglans

Budget : Budget Communal

2020

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
024 - Produits de cessions		880 420,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.		130 000,00 €	130 044,21 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement		100 000,00 €	57 528,40 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		752 648,06 €	752 648,06 €	0,00 €
1311 - Etat et établissements nationaux		70 400,00 €	0,00 €	0,00 €
13251 - GFP de rattachement		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
1326 - Autres établissements publics locaux		216 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1328 - Autres		31 200,00 €	0,00 €	100 000,00 €
1641 - Emprunts en euros		651 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		2 875,14 €	2 997,58 €	0,00 €
Total des recettes		2 844 543,20 €	1 353 218,25 €	100 000,00 €



de maire,
Y. MERCIER

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	- 1 620 135.93 €
Recettes	+ 2 303 349.04 €

Résultat section de Fonctionnement 2020 + 683 213.11€

Investissement

Dépenses	- 1 729 543.24 €
Recettes	+ 1 434 007.22 €

Résultat section d'Investissement 2020 - 295 536.02€

Résultat de l'exercice 2020 des 2 sections + 387 677.09€

Déficit d'investissement 2019 reporté - 412 008.20€

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 47 530.43€
Recettes d'investissement : 100 000€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 28 138.46€

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2020.

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

2°) Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1^{er} juin de l'année N+1.

Ce document **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Résultats budgétaires de l'exercice

97100 - VOGLANS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 444 908,20	2 313 410,00	5 758 318,20
Titres de recette émis (b)	1 564 051,43	2 344 474,54	3 908 525,97
Réductions de titres (c)	130 044,21	41 125,50	171 169,71
Recettes nettes (d = b - c)	1 434 007,22	2 303 349,04	3 737 356,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 444 908,20	2 313 410,00	5 758 318,20
Mandats émis (f)	1 887 191,65	1 644 754,52	3 531 946,17
Annulations de mandats (g)	157 648,41	24 618,59	182 267,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 729 543,24	1 620 135,93	3 349 679,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		683 213,11	387 677,09
(h - d) Déficit	295 536,02		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA MOTTE SERVOLEX

ETABLISSEMENT : VOGLANS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-412 008,20		-295 536,02		-707 544,22
Fonctionnement	752 648,06	752 648,06	683 213,11		683 213,11
TOTAL I	340 639,86	752 648,06	387 677,09		-24 331,11
II - Budgets des services à caractère administratif 97103-CCAS VOGLANS					
Investissement					
Fonctionnement	7 692,93		747,90		8 440,83
Sous-Total	7 692,93		747,90		8 440,83
TOTAL II	7 692,93		747,90		8 440,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	348 332,79	752 648,06	388 424,99		-15 890,28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

3°) Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

Les instructions budgétaires et comptables fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte :

-le résultat de la section de fonctionnement

1) Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

2) Si le résultat global de fonctionnement est négatif, il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001)

Lorsque les résultats sont positifs sur les deux sections, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement, en recettes de fonctionnement (au 002) et en recettes d'investissement (au 002)

Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur 2021 :

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 683 231.11€ couvrant un besoin de financement de 655 074.65€ :

Compte 1068 + 655 074.65€

Compte 002 + 28 138.46€

Le déficit d'investissement sera affecté en dépenses d'investissement :

Compte 001 - 707 544.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 655 074.65€ au compte R 1068, section d'investissement
- Excédent de fonctionnement de 28 138.46€ au compte R 002, section de fonctionnement
- Déficit d'investissement de 707 544.22 € au compte D 001, section d'investissement

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

4°) Attribution des subventions 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021 présentés par les associations et examinés par la Commission "Finances", réunie le 16 février 2021.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière. A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d'étudier ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 18 591 € pour les associations et 17 500€ pour les autres organismes (détail en annexe) soit un total de 36 091€.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune au chapitre 65,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions.

**SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS
LOCALES**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 600 €	17	0	
CREA PATCHWORK	300 €	17	0	
ELAN VOGLANAIS	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
EPGV – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	17	0	
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	16	0	NOIRAY Jean
E.S.V.V. JUDO	1 000€	17	0	
LES RECYCLES	400 €	17	0	
LOISIRS MUSIQUE	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
TOUCH RUGBY	2 000 €	17	0	

TOTAL : 14 000 €

**SUBVENTIONS ALLOUEES
AU TITRE
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
4 S	150	17	0	////
ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"	140 €	17	0	////
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	17	0	////
ASS. PARALYSES DE FRANCE	50 €	17	0	////
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	225 €	19	0	////
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	17	0	////
ASSOCIATION SCOLAIRE (ELEMENTAIRE)	3 000€	17		////

BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	17	0	////
ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)	150 €	17	0	////
LES RESTOS DU COEUR	150 €	17	0	////
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	150 €	17	0	////
SOUVENIR FRANCAIS	40€	17	0	////
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	36€	17	0	////

TOTAL : 4591 €

CCAS	3 500€	17	0	////
SCOP PLANET BOUT D'CHOUX	14 000€	17	0	////

TOTAL : 17 500 €

5°) Marché de travaux- Création d'un préau dans la cour du groupe scolaire de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de création d'un préau dans la cour du groupe scolaire de la commune pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée. La date de remise des plis a été fixée au 15 janvier 2021. 14 offres ont été réceptionnées pour un total de 3 lots :

Lot 1 – VRD (Voirie et Réseaux Divers)

Lot 2- Charpente métallique- couverture-zinguerie

Lot 3- Maçonnerie

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 60% prix

- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique imposé.

La commission de la commande publique du 11 février 2021 propose de retenir :

➤ Lot 1 – VRD

Entreprise Eiffage Route Centre est

CS 10003-73293 La Motte Servolex Cedex

Montant HT : 39 101.40€

➤ Lot 2 –Charpente métallique- couverture-zinguerie

Entreprise SAS Construction métallique Paris

116 rue Paul Emile Victor
73800 Saint Hélène du Lac

Montant HT : 123 918.50€

➤ Lot 3 – Maçonnerie

Entreprise AGLIETTA SAS
98 chemin de la Saint Martin
73190 Saint Badolph
Montant HT : 13 700.75€

Soit un montant total de marché : 176 720.75 € HT
212 064.78 € TTC

Les travaux seront réalisés dès la fin de l'année scolaire (début juillet) jusqu'au 20 août.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Pour : 17 (dont 4 pouvoirs)
Contre : 0
Abstentions : 0

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) PC-CU-DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 07 décembre 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2021

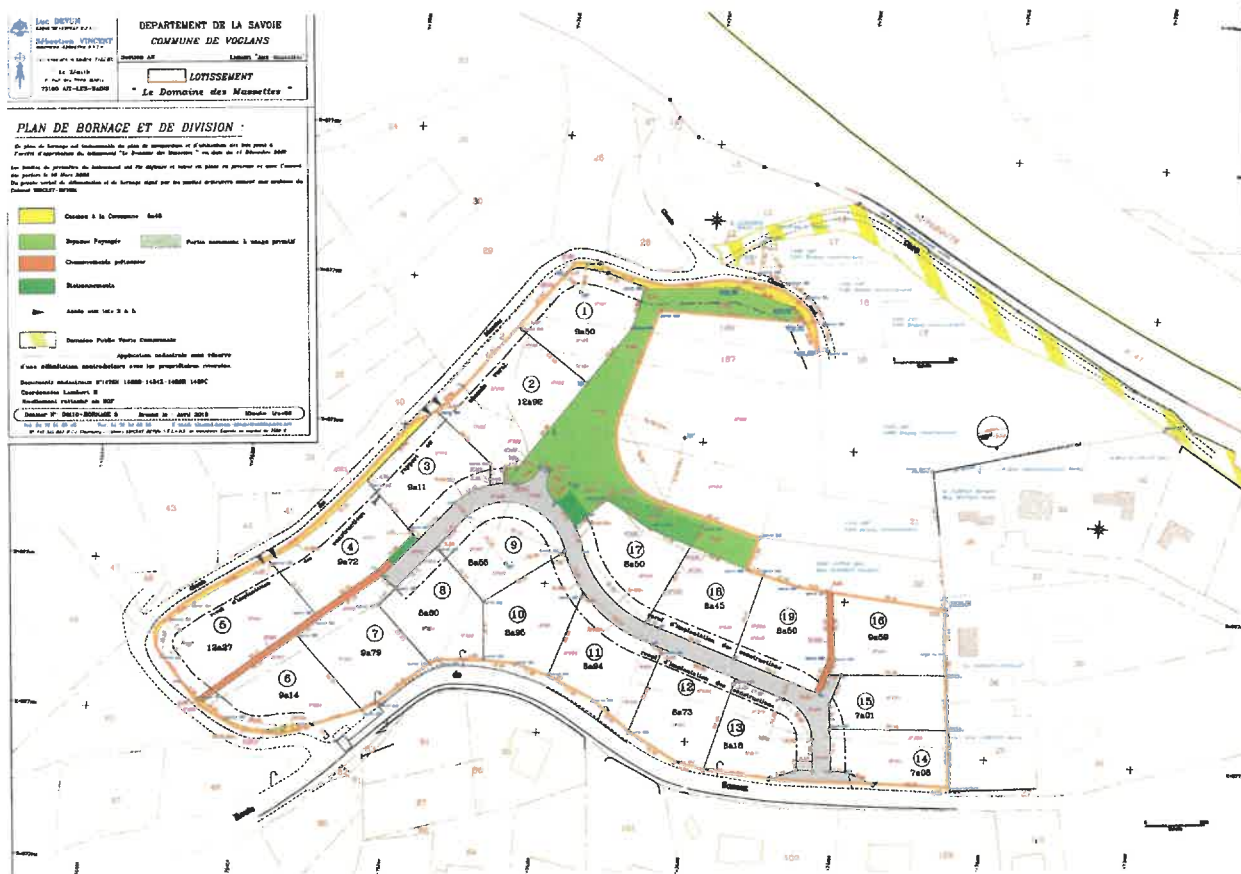
LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 07/12/2020

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 20 C 1012	M. BURDET Eric	15/10/2020	Reconstruction de 2 garages superposés existants	97 rue Centrale	Accordé le 01/03/2021
PC 20 C 1017	M.MENIA	18/12/2020	MENIA Raymond libero	Lieu-dit la Cave	Sans suite 15/01/2021
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF					
PC 18 C 1021M01	SASU AFONSO	21/12/2020	Suppression du balcon en façade Ouest. Elargissement des balcons terrasses de 2m à 2.50m en façade Sud. Modification de la position des Velux. Modification du sens de pose des bardages mélèze. Modification des aires de stationnement couvert : avant : 4 couverts en béas + une plateforme haute, après : 3 couverts en 2 plateformes en haut	238 rue Centrale (ancienne mairie)	Accordé le 1er/03/2021
PC 18C1001M03	SMATI Raïs	15/01/2021	Agrandissement de la piscine qui passe de 19.5 à 28m²; Gabions au Sud ouest et modification de l'escalier vers la piscine; Garde corps vitré initialement réalisé en barreaux horizontaux; Local technique de la piscine est enterré et invisible en façade; L'escalier qui va de la piscine à la terrasse est plus étroit; Une trappe d'accès créer pour visiter le vide sanitaire sous garage; Pierre de parement en façade d'entrée et sur le muret de la terrasse entourant la piscine (granit mix de nuances gris clair et granit rosé)	45 allée des Vergers de Bouvard	Accordée le 09/02/2021
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 21 C 5003	BERLIOZ Pascal	29/01/2021	Construction d'une piscine	177 chemin de la Patte d'oie	Accordée le 01/03/2021
DP 21 C 5002	TOKARSKI Patrick	26/01/2021	Remplacement de fenêtres de toit et garage	378 rue de la Plaine	Accordée le 15/02/2021
DP 21 C 5001	PILON Nicolas	22/01/2021	garage	18 chemin de la Gom	Accordée le 15/02/2021
CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 20 C 2043	Maître EZANNO	11/12/2020	Bien SASU AFONSO	Chemin de la Combe, Rue Centrale	Arrêté le 17/12/2020
CU 20 C 2044	Maître BILLARD	17/12/2020	Bien Frey	790 rue Centrale	Arrêté le 23/12/2020
CU 20 C 2045	Maître CLERC-MOLLIET	31/12/2020	Bien SCI les Servages	Les servages nord - 1 route de l'aéroport	Arrêté le 07/01/2021
CU 20 C 2001	Maître ROISSARD	08/01/2021	Bien Cts Rosaz	44 chemin sous bois	Arrêté le 14/01/2021
CU 20 C 2002	Maître BOIRON-MONTOUX	11/01/2021	Impasse du château - bien Chedeville	Lieu dit Voglans	Arrêté le 18/01/2021
CU 20 C 2003	Maître Philippe PACHOUD	18/01/2020	Au Marais	Chemin du Gas	Arrêté le 08/02/2021

2°) Régularisation d'emprise- Chemin des Massettes- SARL AMF/Brogny Investissement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la voirie « chemin des Massettes », il s'est avéré nécessaire pour la commune d'acquérir du foncier. Une délibération a été votée au Conseil Municipal du 09 novembre 2020 pour intégrer les parcelles AW 166, AW 203, AW 175, AW 180, AW 192 et AX 40 appartenant à la société BROGNY INVESTISSEMENT/SARL AMF au domaine communal.

Or, les parcelles AW 213 et AW 173 font également partie du projet d'aménagement de la voirie et appartiennent encore au lotisseur. Il convient donc de les ajouter aux parcelles déjà récupérées par délibération du 09 novembre 2020.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles AW 213 et AW 173 appartenant à la SARL Brogny Investissement
- ACCEPTE que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,
- AUTORISE Mme BERNON 1^{ère} adjointe à représenter la commune lors de la signature des actes de vente à venir.

Pour : 16 (dont 4 pouvoirs). Mme SICOLI ne prend pas part au vote.

Contre : 0

Abstentions : 0

III - POINT TRAVAUX

M. BURDET informe l'assemblée que les travaux de rénovation de la Cure vont débuter le 03 mai prochain jusqu'au 18 juin.

IV- EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Mme BERNON informe l'assemblée que les inscriptions scolaires ont débuté en janvier, l'ouverture de la sixième classe pour la rentrée 2021 sera actée dès le lendemain lors du CDEN.

Le conseil d'école de la maternelle s'est déroulé, le point sur les travaux a été fait, le projet d'école sur le jardin a repris (spectacle et intervention en classe). Les inscriptions sont en cours (24 à ce jour). Le maintien des horaires de l'école a été validé par tout le monde.

Le conseil d'école de l'élémentaire aura lieu jeudi soir.

Une délibération devra être prise lors du prochain conseil pour faire voter ce maintien des rythmes.

Une rencontre avec les parents d'élèves des secteurs des Bouvards et de Villarcher sera proposée prochainement pour présenter l'organisation du transport des enfants vers l'école en utilisant la ligne 12 du réseau Ondea. Une cinquantaine d'enfants est potentiellement concernée par ce projet.

VACANCES DE FIN D'ANNEE 2020

Il faut noter une augmentation essentiellement sur les 2 premiers jours de vacances (jusqu'à 64 jeunes). Le nombre d'enfants est ensuite revenu à la normale, entre 20 et 30 enfants par jour.

Nombre journées-enfant 2020 : 289.5

Nombre journées-enfant 2019 : 175

Nombre d'enfants différents par commune et par âge pendant les vacances de fin d'année 2020

Localités	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	Pourcentage
<i>Drumettaz-Clarafond</i>	5	10	7	22	25%
<i>Méry</i>	11	11	1	23	27%
<i>Viviers du lac</i>	16	11	2	29	34%
<i>Voglans</i>	2	2	2	6	7%
<i>Autres (Aix les Bains, Chambéry, Tresserve)</i>	5	0	0	5	5%
TOTAL	39	34	12	85	100%
	45%	40%	15%	100%	

Nombre d'enfants différents par commune et par âge pendant les vacances de fin d'année 2019

Localités	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	Pourcentage	
<i>Drumettaz-Clarafond</i>	10	9	4	23	30%	
<i>Méry</i>	12	6	1	12	16%	
<i>Viviers du lac</i>	10	6	1	17	22%	
<i>Voglans</i>	2	6	1	9	12%	
<i>Autres</i>	5	4	3	12	16%	
TOTAL	34	31	10	75	100%	
	45%	41%	14,00%	100%		

FREQUENTATION ANNUELLE

	2018	2019	2020
Mercredis	1427	1797	940
Vacances	3032.5	3763	3850
Hiver	241.5	467	562,5
Printemps	449	458	0
Eté	1817	2115.5	2426.5

Automne	397	532	571.5
Fin d'année	128	190.5	289.5
TOTAL	4459.5	5560	4770

Mme Bernon met en lumière la progression constante des effectifs sur l'année engendrant une problématique de locaux dans un avenir proche.

V - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Mme BERNOU présente à l'assemblée les manifestations à venir, si les conditions sanitaires le permettent...

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
SAMEDI 20 MARS 2021	Animation « Descendez au jardin... une professionnelle répond à vos question ». rencontre autour des plantes vivaces	Dès 10h30	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
DIMANCHE 21 MARS 2021	Carnaval des enfants Organisé par l'APE	À partir de 15h	départ place de la mairie
DIMANCHE 09 MAI 2021	BROCANTE Organisé par l'APE Inscription jusqu'au 25 avril 2021 lors de l'inscription réservation du menu spécial brocanteur à 9€ au lieu de 12€ (Boisson et café offert !)		Complexe Noël Mercier

Mme Bernou précise qu'une consultation pour de nouveaux panneaux lumineux se déroulera lors de la prochaine commission communication du 16 mars à 18h30 en visioconférence.

VI- DIVERS

- Décision relative au choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur du restaurant La Française

M. le maire rappelle la nécessité d'opérer des travaux d'aménagement extérieur au restaurant la Française, et notamment au niveau du bar et de la terrasse.

Pour ce faire, il convient de choisir un maître d'œuvre.

Ainsi, il a été décidé de retenir pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du restaurant la Française le cabinet d'architecture CHAMBRE ET VIBERT pour un montant de 9900€ HT soit 11 880€ TTC

Monsieur le Maire et Madame le Trésorier de la Motte Servolex sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

- M. THERME interroge M. le maire sur l'attribution des places en micro crèche.

M. le maire répond qu'un règlement est actuellement en vigueur actant un certain nombre de critères objectifs avec un nombre de points correspondant (domicile ou travail sur Voglans, familles monoparentales...)

Le Maire, Yves MERCIER

Séance du 01 mars 2021

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Absente
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Absent
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Absent
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Absente
THERME Sébastien	Conseiller municipal	